

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2013

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI ORGANIQUE) - (N° 1108)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 62

présenté par
M. Urvoas

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 25, substituer au mot :

« contiennent »,

le mot :

« comportent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.